



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN04920120308921

Le (la) président(e) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet de Maine-et-Loire .

Transmis

Au représentant de l'état

Fait à ANGERS, le 8 mars 2012

Visé Le : 14 mars 2012

Monsieur Roger Chevalier
Président

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Service	Temps de travail	Collectivité	CP et commune	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V04910115441001	Adjoint technique de 2ème classe	Scolaire	31h30	CHOLET	49321 Cholet cedex	18/11/2010	049201012449
V04910115565001	Adjoint technique de 2ème classe	Scolaire	20h24	CHOLET	49321 Cholet cedex	18/11/2010	049201012449